

Délibération n°10/06/2026-30

du mercredi 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 29 mai 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 18
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Marc CECCALDI, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Loris MARTIN, Sébastien NOURIAN, Antoine BOLLASINA, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Frédérique DUMICHEL, Laure SCANDOLERA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI), Florian GAITE (Juliette NORMAND-BEORCHIA)
- Absents : Kayané BIANCO ROATTA, Carlos CASTELEIRA

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Délégations de signature de la Directrice à la responsable administrative et financière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Considérant la délibération n°10/06/2026-28 du 10 juin 2026 relative aux délégations du conseil d'administration à la Directrice

L'article 12 des statuts de l'EPCC dispose que le directeur peut déléguer sa signature à un ou plusieurs collaborateurs placés sous son autorité.

Afin d'assurer la continuité du service public et de faciliter la gestion de l'école, la directrice, madame Barbara SATRE, souhaite octroyer les délégations suivantes à la responsable administrative et financière, madame Frédérique PREVOST RAMS :

- Les bons de commande (montant maximum : 15 000 € TTC)
- Les bordereaux de titres et de mandats
- Les certificats administratifs d'ordre comptable et financier
- Les envois des actes au contrôle de légalité par transmission électronique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°15/02/2024-4 du 15 février 2024 relative aux délégations de signature de la responsable administrative et financière
- PREND acte des délégations de signature que consentira la directrice, madame Barbara SATRE, à la responsable administrative et financière, madame Frédérique PREVOST RAMS

Fait à Aix en Provence

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI